

## ARRETE DU 8 DECEMBRE 2014 RELATIF A LA DESIGNATION DES MEMBRES ET REPRESENTANTS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE MIXTE DEPARTEMENTALE DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE

L'Inspecteur d'Académie - directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 914-4, R. 914-10-1 à R. 914-10-3, R. 914-10-8, R. 914-10-20 et R. 914-10-23 ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2014 relatif à la création de la commission consultative mixte départementale du département de la Loire ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2014 relatif aux représentants des chefs d'établissement d'enseignement privé sous contrat de la commission consultative mixte départementale du département de la Loire;

Vu le procès-verbal de l'élection des représentants des maîtres à la commission consultative mixte départementale du département de la Loire organisée du 27 novembre au 4 décembre 2014 ;

### ARRETE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les représentants de l'administration et les représentants des maîtres, membres de la commission consultative mixte départementale du département de la Loire, sont nommés ou désignés ainsi qu'il suit.

#### **I. Représentants de l'administration, membres titulaires et suppléants de la commission :**

##### **a) Représentants titulaires**

- M. BATAILLER Jean Pierre, Inspecteur d'Académie - directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire ;
- M. THOMAS Cyril, Inspecteur de l'éducation nationale adjoint en charge du 1<sup>er</sup> degré ;
- M. POUMAREDES Jean Luc, Secrétaire général de la direction des services départementaux de la Loire ;
- Mme CERVERA Marilyne, Inspectrice de l'éducation nationale, circonscription St Etienne Ouest

##### **b) Représentants suppléants**

- Mme LUTIC Marilyne, Inspectrice d'Académie – directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de la Loire ;
- M. GUILLERM Vincent, Inspecteur de l'éducation nationale, circonscription d'Andrezieux Sud ;
- M. BEAL Jean Christophe, Inspecteur de l'éducation nationale, circonscription de Roanne Est ;
- M BRUNEL Pierre Michel, Inspecteur de l'éducation nationale, circonscription de St Etienne Est



## **II. Représentants des maîtres, membres titulaires et suppléants de la commission :**

### **a) Représentants titulaires**

- Mme CHABANNEL Audrey, échelle de rémunération des professeurs des écoles, institution St Paul, Saint Etienne ;
- Mme BASSON Virginie, échelle de rémunération des instituteurs, école privée St Louis, Saint Etienne ;
- Mme THIOLLIERE Sylvie, échelle de rémunération des instituteurs, école privée Notre Dame d'Espérance, Saint Etienne ;
- Mme DUCHAMP Françoise, échelle de rémunération des instituteurs, école privée Raoul Follereau, Chazelles sur Lyon ;

### **b) Représentants suppléants**

- Mme MURAT Irène, échelle de rémunération des professeurs des écoles, école privée Sainte Marie, Saint Etienne ;
- Mme FOURNEL Véronique, échelle de rémunération des professeurs des écoles, école privée grande Eglise, Saint Etienne ;
- Mme VANEL Françoise, échelle de rémunération des professeurs des écoles, école privée Curé d'Ars, Saint Etienne.
- Mme GANZHORN Chantal, échelle de rémunération des professeurs des écoles, école privée Notre Dame de Valbenoite, Saint Etienne.

## **Article 2**

Les représentants des chefs des établissements d'enseignement privés sous contrat de la commission consultative mixte mentionnée à l'article 1er du présent arrêté sont désignés ainsi qu'il suit.

### **a) Représentants des chefs d'établissement**

- M MOULARD Alain, chef d'établissement, école privée Notre Dame des Collines, Rive de Gier.
- Mme PREYNAT Annick, chef d'établissement, école privée Sainte Marie, Saint Etienne.
- Mme PATOUT Véronique, chef d'établissement, école privée Saint Charles, Montbrison.
- M GANZHORN Pierre, chef d'établissement, école privée Notre Dame de Valbenoite, Saint Etienne.

### **b) Représentants suppléants**

- Mme BARCET-VIRICELLE Chantal, chef d'établissement, école privée St Joseph, Sury le Comtal.
- M DUGARET François, chef d'établissement, école privée Notre Dame d'Espérance, Saint Etienne.
- M BLANCHARD Richard, chef d'établissement, école privée Marcellin Champagnat, Feurs.
- Mme SERRE isabelle, chef d'établissement, école privée St Jean, Rive de Gier.

### Article 3

La commission consultative mixte mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté est présidée par :

- M. BATAILLER Jean Pierre, Inspecteur d'Académie - directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire ;
- ou son représentant : M. THOMAS Cyril, Inspecteur de l'éducation nationale adjoint en charge du 1<sup>er</sup> degré,

### Article 4

Le mandat des représentants nommés ou désignés aux articles 1<sup>er</sup> et 2 du présent arrêté est de quatre ans.

Les représentants de l'administration et les représentants des maîtres nommés ou désignés à l'article 1<sup>er</sup> peuvent être remplacés dans les conditions prévues aux articles R. 914-10-4 et R. 914-10-7 du code de l'éducation nationale.

Les représentants des chefs d'établissement désignés à l'article 2 peuvent être remplacés par décision de l'Inspecteur d'Académie - directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire dans les conditions prévues à l'article R. 914-10-23 du code de l'éducation pour la durée du mandat restant à courir.

### Article 5

Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié.

A Saint Etienne, le 20 Janvier 2015,



Jean Pierre BATAILLER